

# CHÂTELAINES

(<http://fr.chatelaine.com>)

English

Se connecter

S'abonner

(<http://chateiaine.com>)

RECETTES ([HTTP://FR.CHATELAINE.COM/COUSINE/RECETTES-COUSINE/](http://FR.CHATELAINE.COM/COUSINE/RECETTES-COUSINE/))

MODE ([HTTP://FR.CHATELAINE.COM/MODE/](http://FR.CHATELAINE.COM/MODE/))

OPINIONS ([HTTP://FR.CHATELAINE.COM/OPINIONS/](http://FR.CHATELAINE.COM/OPINIONS/))

SOCIÉTÉ ([HTTP://FR.CHATELAINE.COM/SOCIETE/](http://FR.CHATELAINE.COM/SOCIETE/))

VIDÉOS ([HTTP://FR.CHATELAINE.COM/VIDEOS/](http://FR.CHATELAINE.COM/VIDEOS/))

[Accueil \(http://fr.chatelaine.com\)](http://fr.chatelaine.com) > [Société \(http://fr.chatelaine.com/societe/\)](http://fr.chatelaine.com/societe/)

> [Les servantes d'ici \(http://fr.chatelaine.com/societe/les-servantes-dici/\)](http://fr.chatelaine.com/societe/les-servantes-dici/)

## Les servantes d'ici

On les appelle bonnes, nounous, aides familiales... Qui sont ces femmes qui, aujourd'hui, acceptent d'habiter chez leur employeur pour s'occuper de sa maison et de ses enfants jour et nuit ? Voici l'histoire d'Imelda, une Philippine débarquée au Québec à 21 ans.

26 sep. 2007 Suzanne Décarie / Photos : Olivier Hanigan

0

Comme bien des femmes des Philippines, Imelda Tabula a pris le chemin de l'exil toute jeune pour gagner sa vie et soutenir sa famille.

Elle avait entendu parler du Programme canadien des aides familiaux résidents (<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides/index.asp>) par une agence locale qui recrute des candidates, leur offrant un emploi et la

*Partager :*

PUBLICITÉ

possibilité d'obtenir la résidence permanente. Imelda a signé, même si elle ne connaissait pas le Canada. Elle rêvait d'un avenir meilleur.

Imelda était célibataire quand elle est arrivée à Montréal, en 1990. Effacée mais volontaire, elle a laissé derrière elle ses parents, ses frères et sœurs ainsi que son amoureux pour travailler dans une famille de Mont-Royal dont elle ignorait tout. « C'était dur », reconnaît-elle.

Elle a dû s'acclimater au pays tout en s'adaptant aux habitudes et aux exigences de ses patrons. Elle entretenait leur maison et prenait soin de leurs deux jeunes enfants, sous la supervision de la grand-mère qui habitait avec la famille.



Imelda travaille pour Chantal Turcotte, une omnipraticienne, depuis maintenant 15 ans.

Sa journée commençait à 7 h, avant le lever des petits. Elle préparait les déjeuners, rangeait, faisait le lavage, amenait les enfants au parc, où ses patrons lui interdisaient de parler aux autres nounous pour mieux se concentrer sur son travail. Puis elle rentrait poursuivre sa besogne.

Elle avait appris à cuisiner les plats familiaux et mangeait lorsque tous avaient fini. Sa journée s'achevait quand les enfants étaient au lit. Elle descendait alors dans sa chambre, où elle s'ennuyait à mourir. « J'avais le mal du pays. Les gens n'étaient pas gentils. La grand-mère me surveillait. Et j'étais mal payée. Mais pour les papiers, il faut se sacrifier. »

### **Des femmes fières**

Les Philippines constituent un vaste réservoir de main-d'œuvre bon marché – quelque 3 000 citoyens par jour quittent le pays pour un emploi à l'étranger – et le point d'origine de la plus vaste migration de femmes au monde. Son revenu national dépend en partie des devises venues de l'extérieur (13 milliards de dollars américains en 2005, selon la Banque mondiale), dont celles que les nounous expatriées envoient à leur famille.

PUBLICITÉ



Imelda va travailler avec son garçon de trois ans, qui ne va pas encore à l'école.

Les nounous philippines parlent anglais, ce qui leur ouvre des portes au Canada. Elles sont en plus précédées d'une réputation de docilité, de stabilité et de dévouement. Beaucoup d'entre elles sont des professionnelles, infirmières, professeures ou informaticiennes sans emploi.

« Ce sont des femmes fières, dit la cinéaste Hélène Choquette, qui en a côtoyé plusieurs pour réaliser son documentaire *Bonnes à tout faire* ([http://www.telefilm.gc.ca/data/production/prod\\_4441.asp?lang=fr&cat=tv&g=doc&y=2006](http://www.telefilm.gc.ca/data/production/prod_4441.asp?lang=fr&cat=tv&g=doc&y=2006)) (2005). Elles prennent leur rôle très au sérieux. Elles sont aussi curieuses, joyeuses. »

Toutes espèrent faire venir leur mari et leurs enfants. Elles mettent de 7 à 10 ans pour y arriver. Les retrouvailles s'avèrent souvent éprouvantes. « Il y a le choc de la réunification, le choc culturel, l'adaptation à notre façon de vivre », explique Evelyn Calugay, présidente de Pinay (qui signifie « femmes des Philippines »), organisme de promotion des droits et du bien-être des travailleuses immigrantes. « Il y a des tensions quand le couple se retrouve. En 10 ans, les gens changent : le mari découvre une femme indépendante qui vit à sa façon. »

### **De l'exploitation légalisée ?**

Le Programme des aides familiaux résidents (PAFR) a été mis en place par Immigration Canada, il y a 25 ans, pour contrer la pénurie d'aides familiales. Le PAFR sollicite des femmes d'ailleurs qui doivent avoir fait leurs études secondaires, parler anglais ou français et posséder une formation ou une expérience adéquate. Dès le départ, elles sont liées à un employeur – leur permis de travail porte son nom –, chez qui elles s'engagent à résider et à travailler pendant 24 mois, sur une période de trois ans, avant de pouvoir demander la résidence permanente.

« Ce programme est une forme d'exploitation, affirme Louise Langevin, de la Faculté de droit de l'Université Laval. Pourquoi ne les laisse-t-on pas immigrer par la porte d'en avant comme tout autre citoyen ? » « Qu'on leur donne le droit de travailler où bon leur semble, réclame Evelyn Calugay, présidente de Pinay, organisme qui s'occupe des travailleuses immigrantes. Être attachée à un employeur, c'est être traitée comme une marchandise. »



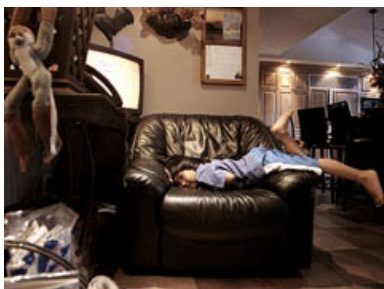
Imelda s'affaire aux tâches quotidiennes...

PUBLICITÉ

### Mériter son statut

Des quelque 20 000 aides familiaux du Québec, en majorité des femmes, 80 % sont des immigrantes. Comme Imelda, 10 % d'entre elles arrivent par le Programme des aides familiaux résidents (PAFR). « En 2006, le Québec a admis environ 560 travailleuses étrangères, originaires à 95 % des Philippines, à titre d'aides familiales résidentes », souligne Claude Fradette, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ; les 5 % restants sont d'Europe de l'Est, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Haïti et d'Afrique.

>Celles qui ne font pas partie du PAFR entrent au pays avec un visa de touriste, d'étudiante ou même un visa diplomatique lorsqu'elles suivent l'ambassadeur chez qui elles travaillaient déjà... Résidentes permanentes ou travailleuses illégales, celles-là ne sont pas tenues, comme les femmes inscrites au PAFR, d'habiter chez leur employeur et d'y travailler deux ans pour mériter le statut de résidente. Mais leurs conditions de vie ne sont pas faciles pour autant.



... pendant qu'Ashton s'amuse dans la maison.

La plupart des nounous sont employées par des couples ayant de jeunes enfants et dont les deux conjoints travaillent.

« Ménage, repas, soin des enfants, pour environ 15 000 \$ par année, leur vie est simplifiée », soutient Jean-Pierre Fafard, propriétaire des Services d'immigration D'JP, une agence de placement d'aides familiales.

Avec le vieillissement de la population, les familles ont de plus en plus besoin d'elles pour prendre soin d'aînés malades ou handicapés. « La demande est à la hausse, affirme Annie Kouamy, de l'Association des aides familiales du Québec (<http://www.aafq.ca/qui.html>). Malheureusement, le métier n'est pas valorisé. » Pire, estime la sociologue Jacqueline Oxman-Martinez, de l'Université de Montréal : « Les aides familiales vivent une situation d'exploitation assez généralisée. »

### Un parcours difficile

Imelda Tabula a connu le PAFR par une agence de placement qui, moyennant 350 \$ US à l'époque (en 1990), s'est occupée des démarches pour elle. Mais les agences, qui poussent comme des champignons, exigent maintenant bien plus.



En compagnie d'Ashton, Imelda va chercher le fils de Chantal.

« Les femmes doivent payer des frais de consultation en immigration (entre 4 000 \$ et 5 000 \$), le billet d'avion (entre 1 000 \$ et 1 500 \$) et 500 \$ de frais gouvernementaux, dit Jean-Pierre Fafard. Ça leur revient à près de 7 000 \$ CA. Une somme qui, pour nous, équivaut à 70 000 \$. » La plupart ont non seulement tout vendu pour venir ici, mais elles ont emprunté.

Non réglementées, les agences sont parfois, hélas, des repaires de gens malhonnêtes. « Certaines se servent de noms d'employeurs bidon pour faire venir des filles, explique Eugénie Dépatie-Pelletier, chercheuse associée à la

PUBLICITÉ

Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations de l'Université de Montréal (CDIM). Quand elles arrivent ici, elles n'ont pas d'emploi. On les fait travailler à l'essai, le plus souvent au noir ou sans salaire, avant de leur trouver un patron. » On les contraint parfois à accepter des conditions illégales. Craignant la déportation, elles sont vulnérables à toutes les violations.



Retour à la maison pour Imelda et les deux garçons.

D'ailleurs, lors de sa campagne 2006 contre la traite des femmes, Amnesty Internationale a dénoncé les histoires d'horreur vécues par certaines aides se faisant confisquer leurs papiers et vivant séquestrées. « Harcèlement psychologique ou sexuel, propos dénigrants, cris, insultes... Plusieurs encaissent en silence pour obtenir un jour leur statut de résidente. L'an dernier, au Québec, nous avons fait 4 000 interventions, dit Annie Kouamy. Les aides sont à la merci des familles qui les embauchent. Elles ne connaissent pas leurs droits, ou si peu. »

Près de 70 % changent d'employeur au moins une fois en trois ans. Mais entre deux emplois, elles tombent dans un vide juridique, sans statut légal, sans logis, sans revenus, sans carte d'assurance maladie. Elles travaillent au noir pour subsister, paniquées à l'idée d'être déportées.

### **Faire respecter ses droits**

Chez son premier employeur, celui de Mont-Royal, Imelda, nourrie et logée, travaillait 52 heures par semaine. On lui en payait 40, au salaire minimum. Presque toutes les aides familiales travaillent plus que les 40 heures semaine prescrites par la Loi sur les normes du travail. Et les heures supplémentaires sont rarement payées. Leurs patrons n'étant pas surveillés, les aides doivent voir elles-mêmes à faire respecter leurs droits. Des organismes comme Pinay ou l'Association des aides familiales du Québec leur sont alors d'un grand secours.



Imelda prépare la nourriture avant l'arrivée de Chantal.

Le fait de partager le domicile des employeurs ouvre la porte à l'exploitation. C'est si facile de demander à l'employée sur place de se lever la nuit ou de se réveiller plus tôt... Même si sa journée de travail est finie, elle doit continuer de respecter les règles de la maison. Et elle reste responsable des enfants.

Employant elle-même une aide qu'elle traite bien et qui ne veut pas quitter la famille après quatre ans de vie commune, Stéphanie Séguin, directrice de l'agence québécoise Services Regency Nannies (<http://www.regency-nannies.com/>), admet qu'elle doit parfois rappeler certains clients à l'ordre pour ce qui est des longues heures non rémunérées et du non-respect du salaire minimum. « Mais la plupart sont de bons patrons. »



Pendant qu'elle travaille aux étages, les trois enfants d'Imelda s'amuse au sous-sol.

Les aides ne sont pas protégées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), à moins de payer elles-mêmes les onéreuses cotisations. Celles qui se blessent ou tombent malades risquent de perdre leur emploi sans être indemnisées, ou si peu.

Myriam – qui préfère garder l'anonymat pour ne pas nuire à sa réputation

auprès des agences de placement – en sait quelque chose. Arrivée au Canada en 2003 via le PAFR, cette mère célibataire de trois enfants travaillait pour une famille qui lui avait assigné une chambre sans fenêtre ni ventilation au sous-sol.

Après quelques semaines, elle s'est mise à faire de l'urticaire sur tout le corps. Convaincue que l'insalubrité de sa chambre était en cause, elle en a parlé à ses employeurs, qui ne l'ont pas crue. Mais le médecin lui a confirmé que ses doutes étaient fondés et l'a incitée à trouver un nouvel emploi. Ses patrons l'ont remerciée sans autre indemnité qu'une semaine de salaire. C'est en voulant porter plainte à la CSST que Myriam a appris que les aides familiales n'y bénéficiaient d'aucune couverture. Sur le conseil de Pinay, elle est allée à la Commission des normes du travail, elle a gagné sa cause et reçu ses 4 % et ses heures supplémentaires impayées.

### L'Eldorado

Une fois son contrat terminé, Imelda Tabula a trouvé de nouveaux employeurs qu'elle adore et chez qui elle travaille toujours, 15 ans plus tard. « Les femmes comme moi sont vaillantes, dit-elle. Si nous sommes bien traitées, si nous avons un bon salaire et de la compréhension, nous restons. »



Imelda a vu grandir les enfants de Chantal. Aujourd'hui, elle a « presque l'impression » de faire partie de la famille.

Imelda a aujourd'hui l'impression de faire « presque partie » de la famille chez qui elle travaille.

La plupart des aides avouent avoir une drôle de relation avec leurs patrons. « On leur dit qu'elles font partie de la famille pour les responsabiliser, remarque Jacqueline Oxman-Martinez. Mais si les patrons reçoivent des invités, elles n'en font plus partie. Ce double message est ambigu. Elles ont besoin d'être reconnues, besoin d'être de la famille, mais s'en sentent exclues. »



Elles travaillent dans la sphère privée, ne sortent souvent que pour aller à l'épicerie ou au parc, et elles sont encore plus recluses si elles prennent soin de personnes âgées. Certaines ne connaissent que la famille pour qui elles travaillent, ce qui favorise peu leur intégration. Elles ont une journée et demie de congé par semaine pour s'occuper d'elles-mêmes.



Enfin à la maison après sa journée de travail !

Quand elle vivait chez son ancien employeur, Imelda devait quitter la maison les jours de congé. Elle avait donc loué un minuscule logement dans le quartier Côte-des-Neiges, avec des amies philippines. Elles s'y réfugiaient, heureuses de pouvoir respirer un peu. Aujourd'hui encore, beaucoup de nounous se retrouvent le week-end dans des appartements qu'elles partagent à plusieurs dans ce quartier de Montréal qui compte plus de 13 % d'immigrants philippins.

Certaines suivent alors des cours de français, mais quelques heures par semaine ne suffisent pas à maîtriser une langue. « En un an et demi, j'ai rencontré une seule *nanny* philippine qui parlait français grâce à ses patrons, dit Hélène Choquette. Les autres sont trop heureux que leurs enfants apprennent l'anglais. Or le fait de ne pas parler français les isole. »

Financièrement, elles jonglent pour rembourser leurs dettes, envoyer de l'argent au pays et en mettre de côté pour faire venir les leurs.

« Reste que ces femmes vivent ici dans de meilleures conditions matérielles que dans leur pays d'origine », dit Jacqueline Oxman-Martinez. « Ma *nanny* travaille deux fois moins qu'à Hong Kong et elle gagne trois fois plus », remarque Stéphanie Séguin. Le Canada est leur Eldorado. Celles qui s'en tirent se hâtent de trouver des employeurs pour leurs filles, leurs cousines. « Le recrutement est facile : une aide peut en attirer 20 autres ! » dit Jean-Pierre Fafard. C'est ainsi qu'Imelda a fait venir sa sœur.

## Une fin heureuse

Son contrat terminé, Imelda a eu ses papiers. Au bout de cinq ans, elle est allée trois mois aux Philippines, où elle s'est mariée avec Teofilo, un ami d'enfance qui est venu la rejoindre au Canada un an plus tard. C'était il y a plus de 10 ans.

« Notre vie commence à ressembler à notre rêve. Nous avons trois enfants, du travail, une maison, nous envoyons de l'argent à la famille là-bas », disent-ils, fiers et dignes.

Laisser un commentaire

Haut

Suivez-nous

qq)

Ressources



ROGERS MÉDIA NUMÉRIQUE  
ÉDITIONS - ART DE VIVRE

(<http://www.rogersmedia.com/brands/>)

© 1995-2017 Rogers Média. Tous droits réservés. Politique de confidentialité (<http://www.rogersmedia.com/confidentialite/>) Choix de pub (<http://www.rogersmedia.com/confidentialite/#section17>) Modalités d'utilisation (<http://www.rogersmedia.com/fr/modalites-dutilisation>)